

Réunion de synthèse du secteur Nord Cornillon

Mardi 3 avril 2018

- ↻ Les élus mobilisés autour de la question de la proximité
 - ▶ **Daniel Boisset**, Maire de Saint-Egrève
 - ▶ **Catherine Haddad**, Première Adjointe en charge du développement durable et du cadre de vie
 - ↻ 3 conseillers municipaux en charge des relations de proximité dans les secteurs de Saint-Egrève, dont **M. Bernard BRESO** pour votre secteur

Le Conseil des habitants



Saint-Egrève

- ✂ Le Conseil Municipal a délibéré en juin 2014 pour inscrire dans la durée les trois Conseils des habitants
- ✂ **Instance citoyenne de terrain**, le Conseil des habitants Nord Cornillon offre un cadre d'expression permanent aux habitants du secteur qui désirent **prendre part de façon active** à la vie de leur secteur et de Saint-Egrève et souhaitent **participer à la vie démocratique locale**
- ✂ **Vous pouvez dès à présent rejoindre** le Conseil des habitants Nord Cornillon et devenir membre pour un an (formulaire d'inscription accessible sur le site internet)
 - ▶ **www.saint-egreve.fr** - Rubrique «La Mairie - Concertation»
 - ▶ **www.agenda21.saint-egreve.fr** - Rubrique «Conseils des habitants»

Le Conseil des habitants

Saint-Egrève

- ✎ Une plaquette de présentation des Conseils des habitants est disponible
 - ▶ Présentation complète des instances
 - ▶ Lettre d'engagement pour les habitants qui souhaitent rejoindre l'instance pour un an (renouvelable)
- ✎ Venez rejoindre les **10 membres** qui composent actuellement l'instance



Notre quartier parlons-en ! Vence

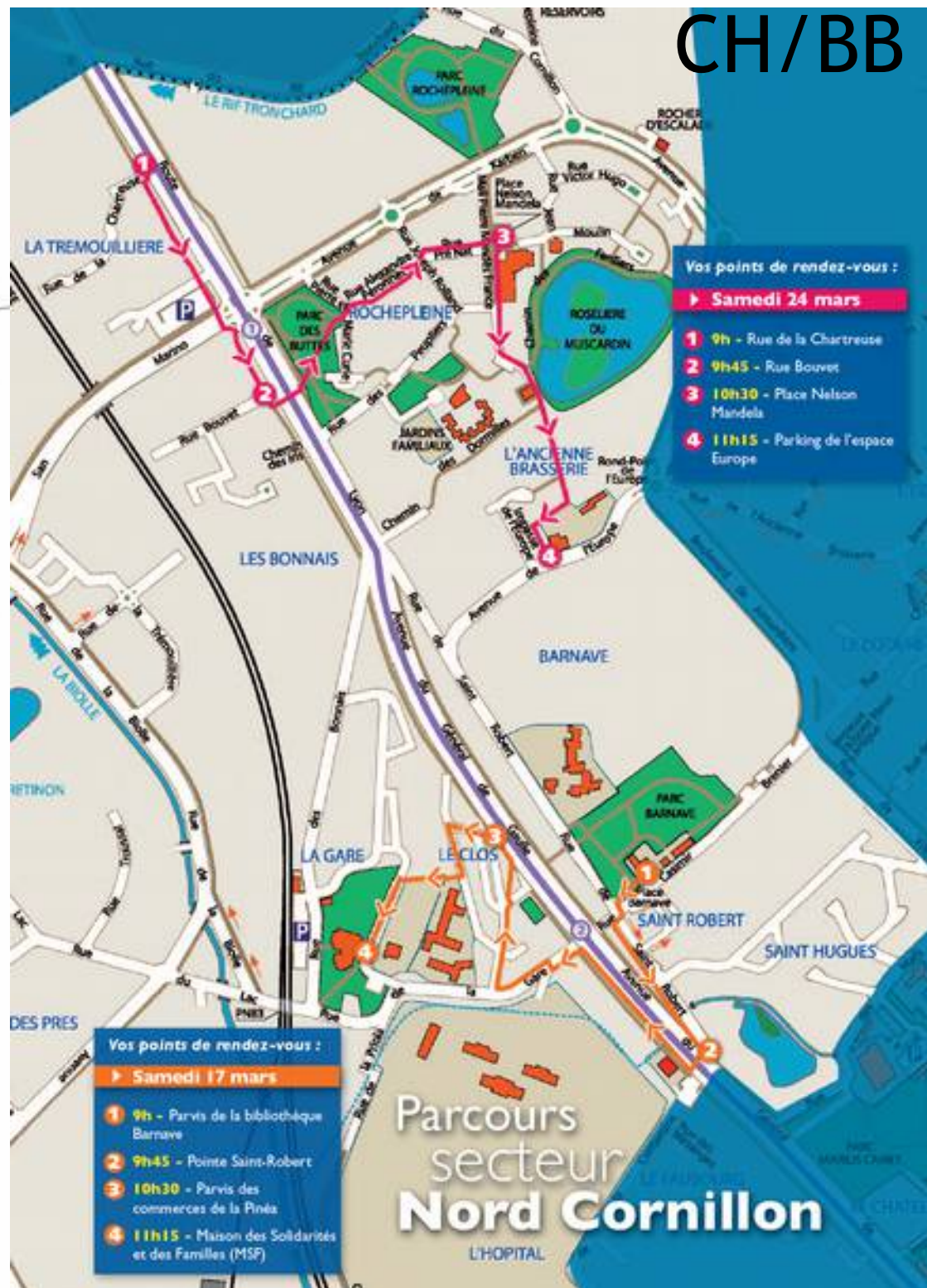
Saint-Egrève

🌀 Bilan des visites



Les visites des samedis 17 et 24 mars en quelques chiffres :

- ▶ 8 points de rencontre
- ▶ 9h de visite et de discussion sur le terrain
- ▶ Environ 60 participants... malgré la météo du samedi 17 mars
- ▶ 7 membres du Conseil des habitants impliqués



Les suites des 2 visites



Saint-Egrève

- ✂ Une réponse **écrite** et **signée** par le Maire ➔ chaque participant
- ✂ Un document de synthèse des réponses sera bientôt disponible sur internet (www.saint-egreve.fr Rubrique «La Mairie / Concertation» et www.agenda21.saint-egreve.fr Rubrique «Notre quartier parlons-en / Secteur Nord Cornillon») ou sur demande
- ✂ L'ordre du jour de la **réunion de synthèse** de ce soir a été élaboré à partir de l'analyse des **thèmes abordés** sur le terrain par les Saint-Egrévois et pour apporter des **informations complémentaires** sur les thèmes les plus abordés

- ▶ La «**règle du jeu**» de la réunion de synthèse : plusieurs thèmes à aborder pour apporter des éléments de réponse aux questions déjà soulevées ; la possibilité vous est offerte de poser des questions en lien avec l'ordre du jour pour obtenir des compléments de réponse
- ▶ Un «**gardien du temps**» : responsable du bon partage entre tous les participants de cette ressource limitée ; veillera à ce que le temps nécessaire soit disponible pour chaque thème afin qu'ils soient tous évoqués

La réunion de synthèse de ce soir

CH

Saint-Egrève

☞ L'ordre du jour de la réunion de ce soir :

1. La gestion du domaine public :
répartition des missions et des rôles
entre la Ville et la Métropole
2. Le projet de vidéoprotection
3. Vos demandes à la Ville & à la
Métropole
4. Conclusions



Entretien de la Ville

- ✂ La **propreté / entretien / gestion des espaces** (privés ou publics) participent pleinement à la qualité du cadre de vie
- ✂ L'entretien de la Ville se répartit entre **plusieurs acteurs** (commune, Métropole, Conseil Départemental...), chacun dans son **domaine de compétences**
- ✂ Pour une ville propre, l'**effort citoyen** est aussi essentiel que l'**action des services publics** ➔ N'hésitez pas à signaler un problème rencontré : abribus endommagé, détérioration de mobilier urbain...

- ✂ Les questions autour de la voirie et de la gestion des espaces publics (aménagement, réfection, entretien...) ont été nombreuses lors des 2 visites et restent une préoccupation majeure pour les St-Egrévois
- ✂ Depuis le 1er janvier 2015, la compétence «**voirie**» est une compétence de la **Métropole**
 - ▶ La Métropole est la seule collectivité en charge de la création, de l'aménagement et de l'entretien des voiries
 - ▶ La Municipalité maintient une relation de proximité avec les Saint-Egrévois autour de ces questions
 - ▶ Travail constant et dialogue permanent entre la Ville et la Métropole autour de l'aménagement du cadre de vie St-Egrévois

Principaux domaines de compétences

Ville de Saint-Egrève

Métropole

Gestion des déchets

- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Mise à disposition des bacs (gris et vert)
- Gestion de la déchetterie intercommunale de St-Egrève
- Lavage des bacs 2 fois par an
- Nettoyage des logettes de regroupement des bacs

Propreté urbaine

- Propreté urbaine : balayage, lavage, vidage des corbeilles à papiers sur l'espace public (trottoirs, chaussées, places...)
- Ramassage manuel des déchets sur les espaces publics (2 fois par semaine)

Rappel des consignes de tri

CH

Saint-Egrève

DANS LA POUBELLE "JE TRIE"

TOUS LES EMBALLAGES

BIEN VIDÉS,
NON LAVÉS



TOUS LES FLAONS
ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE



TOUS LES POTS, BARQUETTES
ET FILMS EN PLASTIQUE



TOUS LES
EMBALLAGES MÉTALLIQUES



TOUS LES CARTONS ET
BRIQUES ALIMENTAIRES

EN VRAC,
NON
IMBRIQUÉS

TOUS LES PAPIERS



JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, CATALOGUES, ANNUAIRES, LIVRES, ENVELOPPES, PROSPECTUS, PUBLICITÉS...

Les acteurs publics de l'entretien sur la Ville de Saint-Egrève

BC



Saint-Egrève

Principaux domaines de compétences	Ville de Saint-Egrève	Métropole
Entretien des espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none">- Éclairage public- Déneigement des routes et chemins communaux (<i>sauf RD1075, Av. de la Monta et de San Marino, rues des Bonnais et de la Gare de compétence du CD38</i>)- Gestion et entretien des espaces verts (élagage des arbres, fleurissement...)	<ul style="list-style-type: none">- Gestion des voiries et de la signalisation routière- Installation du mobilier urbain- Arbres d'alignement sur les voiries- Construction, rénovation et entretien des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales- Soutien au développement des sentiers métropolitains (ex-SIPAVAG)

Principaux domaines
de compétences

Ville de Saint-Egrève

Métropole

Aménagement
et gestion du
cadre de vie

- Application du droit de sols (Permis de construire, Permis d'aménager, Permis de démolir et Déclaration préalable)
- Espaces verts et entretien des quartiers : 62ha d'espaces publics à entretenir, création et entretien des aires de jeux pour les enfants...
- Gestion des bâtiments et des équipements publics

- PLU intercommunal et documents d'urbanisme
- Organisation de la mobilité, voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement, PDU
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication

- ✂ Les habitants de St-Egrève sont des acteurs de l'entretien du cadre de vie de leur commune
- ✂ La qualité de vie dépend en effet de la bonne volonté de tous et passe par le respect de certaines règles simples
- ✂ En voici quelques exemples :
 - ▶ **Taille des haies**: agir de sorte que les arbres et arbustes **ne nuisent pas** au voisinage (taille régulière afin de ne pas gêner la circulation des passants sur les trottoirs...)
 - ▶ **Élagage des arbres** : l'entretien et le traitement des arbres dans des jardins privés relèvent des particuliers

- ▶ **Parcs et jardins publics** : des consignes à respecter dont l'interdiction de circuler en véhicule motorisé, de feux en dehors des espaces prévus à cet effet, de divagations des chiens... (cf. arrêté municipal 2007/747)
- ▶ **Déneigement** : si la Ville prend en charge l'entretien des voies et cheminements publics, les particuliers doivent déneiger le trottoir ou le cheminement **au droit de leur propriété**

- ▶ **Feux de jardin et de végétaux interdits** selon l'arrêté municipal n° 2009/64 : les déchets verts doivent être compostés ou déposés en déchetterie (récupération et recyclage gratuits à la déchetterie intercommunale sur St-Egrève du lundi au samedi de 9h-11h45 et de 14h-17h45)
 - ↪ Depuis le **1er janvier 2018** nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint-Egrève : du **lundi au samedi** de **9h à 12h**, puis de **14h à 17h30**

✂ Vos questions

- ✂ La sécurité et la tranquillité publique à Saint-Egrève reste une des préoccupations majeures des habitants
 - ▶ Le projet de **vidéoprotection** de la Ville de Saint-Egrève

La situation à Saint-Egrève

- ✎ En 2009 et 2010 : dégradations importantes sur des bâtiments et espaces communaux et problèmes dans les piscines
- ✎ Augmentation progressive et constante des atteintes aux biens (cambriolages d'habitation et commerces) même si certaines années sont marquées par des baisses
- ✎ Phénomènes très ponctuels mais assez violents du type vols à l'arraché, vol de portables et de sacs à la sortie du tram, home jacking, rixes entre jeunes...
- ✎ De manière récurrente, mais non régulière : regroupements nocturnes bruyants, zones de petits trafics, incendies de poubelles, des tags haineux, des jets de pierre sur les forces de l'ordre...

La situation à Saint-Egrève

- ✎ Ces phénomènes encore limités sur Saint-Egrève sont sources d'inquiétude pour certains habitants et commerçants, qui craignent pour le cadre de vie de la commune
- ✎ Face à ces phénomènes, la Ville et l'État déploient des moyens de prévention, dissuasion et répression de la délinquance :
 - ▶ **21 gendarmes** affectés au secteur St Egrève/balcons de Chartreuse, renforcés ponctuellement par des gendarmes réservistes, gendarmes mobiles ainsi que le PSIG
 - ▶ accès à l'ensemble des services de la gendarmerie de la Compagnie de Meylan (échelon intercommunal) et/ou du Groupement de l'Isère (échelon départemental)

La situation à Saint-Egrève

- ▶ équipe de **6 policiers municipaux armés**, dont 1 chef de la PM, renforcée par un ASVP d'avril à septembre
- ▶ 1 poste de PM autonome, avec vestiaires, et du matériel municipal d'intervention (2 voitures sérigraphiées, 2 motos, matériel informatique et PV électronique)
- ▶ un ensemble d'instances favorisant le pilotage partenariale de la stratégie territoriale de prévention et de sécurité (CLSPD, comité technique de prévention, cellule de veille mineurs, point fixe Ville/Gendarmerie, synthèse hebdomadaire et contacts quotidiens...)
- ▶ Le développement d'outils de prévention « primaire et secondaire » et le développement d'une politique jeunesse volontaire

Le projet Saint-Egrévois



Saint-Egrève

- ✂ Parallèlement à l'ensemble de ces moyens, la Ville et la Gendarmerie Nationale décident de coopérer en vue de l'implantation stratégique d'un **système de vidéo-protection**
 - ▶ outil de plus, qui ne remplace en aucun cas l'intervention humaine et l'intelligence collective
- ✂ La Ville a sollicité la Gendarmerie afin d'obtenir son appui technique pour réaliser un **diagnostic de vidéo-protection** sur l'ensemble de la commune (entre novembre 2016 et janvier 2017)
 - ▶ **Identification** de l'ensemble des zones et lieux pouvant faire l'objet d'un déploiement du dispositif ➔ **10 secteurs** identifiés et faisant l'objet d'études actuellement

Le projet Saint-Egrévois

- ✂ Un cabinet spécialisé a été recruté **début mars 2017** et a lancé la phase d'étude de faisabilité/pré projet sur les zones les plus stratégiques identifiées
- ✂ Ces zones stratégiques sont définies en fonction :
 - ▶ Des points qui concentrent ou pourraient concentrer à l'avenir les problématiques d'incivilités et de délinquance
 - ▶ Des axes de fuite possibles sur la commune
 - ▶ Des entrées et sorties de la ville
 - ▶ Du ratio coût de réalisation / intérêt de la zone

Le projet Saint-Egrévois de vidéo-protection

- ✂ Le budget global alloué au projet sur 2 ou 3 ans de déploiement est de **380 000€ d'investissement**
 - ▶ **170 000€** pour l'année 2017
- ✂ La question des réseaux pour le transfert des images entre caméras et local d'exploitation ➔ transfert des images partie la plus technique et la plus coûteuse
 - ▶ La Ville privilégie le transfert par **fibre optique** en raison d'une plus grande efficacité dans la transmission des données (rendue possible par les fourreaux prévus par la Ville sous les voies du Tram E)

Le projet Saint-Egrévois de vidéo-protection

✂ Les prochaines étapes du projet :

- ▶ **Actuellement** : Étude des offres reçues dans le cadre d'un marché public pour procéder à une **recherche de réseaux** sur les zones concernées
 - ↳ lancement et réalisation de cette recherche ➔ **mai 2018**
- ▶ Sur la base des éléments issus de cette recherche ➔ chiffrage financier des travaux pour chaque site en **juin/juillet**
- ▶ Montage des dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ➔ **septembre 2018**
- ▶ Pose des premières caméras pour la fin d'année



Saint-Egrève

Le projet Saint-Egrévois de vidéo-protection

🔗 Vos questions

Informations pour contacter la Mairie

DB/CH



Saint-Egrève

☞ Moyens à disposition des habitants :

▶ Possibilité d'envoyer un **courrier adressé à Monsieur le Maire** - 36 av. Général de Gaulle - 38120 SAINT-EGREVE

▶ Pour des **demandes urgentes** d'intervention :

Samu - 15, Police Secours - 17, Pompiers - 18

▶ Pour effectuer une **demande auprès des services** :
formulaire sur le site internet, rubrique Contact
<http://www.saint-egreve.fr>

☞ **Système de suivi et de traçabilité des demandes à partir du compte citoyen**

Demande via le compte citoyen

Se connecter à son compte citoyen depuis le site de la Ville www.saint-egreve.fr

Cliquez sur Mes incidents pour accéder à la page concernée



Demande via le compte citoyen

Choisir dans le menu déroulant Nouvelle demande ou Problème / Panne / Incident



Accueil | Vivre à Saint-Egrève | La Merle | Enfance / Jeunesse | Culture, Sports et Loisirs | Aménagement / Urbanisme | Vie Sociale et Solidarités

Vous êtes ici: Accueil > Mon compte citoyen

Mon compte citoyen

M. CITOYEN

Nombre de compte 47

Mes démarches : 0 reçue(s) | 0 en cours | 1 traitée(s)

Mes démarches | Démarches en ligne | Mes coordonnées | Infos complémentaires | Mes annonces | Mes incidents

Services techniques - Signaler un problème / demander une intervention

Récentes | Historique

Notes que les requêtes fermées seront affichées pour une période de 30 jours.

Cliquez sur Signaler un problème / demander une intervention

Partager cet article



Accueil | Vivre à Saint-Egrève | La Merle | Enfance / Jeunesse | Culture, Sports et Loisirs | Aménagement / Urbanisme | Vie Sociale et Solidarités

Vous êtes ici: Accueil > Mon compte citoyen

Mon compte citoyen

M. CITOYEN

Nombre de compte 47

Mes démarches : 0 reçue(s) | 0 en cours | 1 traitée(s)

Mes démarches | Démarches en ligne | Mes coordonnées | Infos complémentaires | Mes annonces | Mes incidents

Liste de mes requêtes

Demandeur : M. CITOYEN

Type* :

- Inscription commune communal marais et balcons fleuris
- Nouvelle demande**
- Inscription / Service / Incident

Partager cet article

Demande via les formulaires de la Métro

- ✧ Votre demande porte sur un problème :
 - ▶ sur la chaussée, sur un chantier en cours, sur les feux tricolores ➔ **0 800 805 807** (numéro vert)
 - ▶ sur la collecte des déchets, le tri sélectif, les déchetteries ou le compostage ➔ **0 800 500 027** (numéro vert)
 - ▶ sur un problème technique lié à l'eau potable, sur votre facture, ou sur une demande de raccordement au réseau des eaux usées, sur un problème technique, sur un contrôle ➔ **0 800 500 048**
- ✧ La Métropole est aussi à votre écoute via des formulaires thématique en ligne
 - ▶ <https://www.lametro.fr/249-contactez-nous.htm>

✂ Merci et bonne soirée